

COMMUNE DE LEYME

CONSEIL MUNICIPAL SESSION ORDINAIRE

Séance du 19 décembre 2018

à 20h30

Convocations adressées le 12/12/2018

Présents : Mrs Martinez, Tournemine, Mamoul, Landes, Pellat, Roumegous et Erales, Mmes Lafon, Soleilhavoup et Lacam.

Absent(s) : Mmes Lavergne et Vigneron.

Pouvoir(s) : Mme Vigneron pour M Tournemine

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du précédent compte-rendu**

Il est demandé de rajouter au compte rendu du précédent conseil, concernant le retrait de la délibération refusant les compteurs Linky :

« Ont voté :

Pour le retrait de la délibération: M Martinez, M Tournemine, M Roumegous+ 1 pouvoir de M Landes donné à M Martinez

Contre le retrait de la délibération: M Erales

Abstentions : M Mamoul, Pellat, Mme Lafon et Soleilhavoup + 1 pouvoir de Mme Lacam donné à M Mamoul »

1. Tarifs salle sports et loisirs

Le Maire,

Rappelle la délibération n°2013/11/08-16 :

- salle réservée
 1. aux associations locales : pour leurs activités hebdomadaires (mise à disposition gratuite) et pour leurs manifestations (2 gratuités par an)
 2. aux habitants de Leyme
 3. aux personnes extérieures à la Commune mais qui louent pour la même occasion l'Espace Pierre Thamié
- tarifs:
 - 80.00 € la journée
 - 150.00 € le week-end
 - + 20.00€/ jour (chauffage du 1^{er} novembre au 30 avril)
 - Caution : 400.00€
 - Forfait nettoyage: 150 € si la salle n'est pas rendue propre
 - Arrhes : 30 % du montant de la location

Propose de rajouter un tarif à l'heure de 5.00€ tout compris (pas de caution ni arrhe, ni chauffage) pour des activités sportives ou culturelles ouvertes à la population mais non portées par une association.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Vote les tarifs proposés ci-dessus.

2. Décision modificative n°4 ALSH 2017

Le Maire,
Indique que pour l'ASL 2017, la Commune de Leyme doit verser :
Vacances et mercredi : 30 019.71€
Périscolaire (matin et soir) : 13 830.29€
Total 43 850.00€

Pour payer cette somme, il manque au budget 20 900.00€

A compter de l'ALSH 2017, les participations des autres communes seront versées à la Commune de Leyme (12 400.00€) et viendront donc en « déduction » de ce que doit la Commune de Leyme

<u>fonctionnement</u>		
<u>Dépenses</u>		
Art 6288	Autres services extérieurs	+ 20 900.00€
<u>Recettes</u>		
Art 74741	Participation communes mbres du GFP	+ 12 400.00€
Art 6419	Rembours sur rémun° du personnel	+ 3 100.00€
Art 773	Annulat° mandats sur exercice antérieur	+ 3 400.00€
Art 774	Subventions exceptionnelles	+ 2 000.00€
<u>Total</u>		0.00€

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Vote la décision modificative n°4 proposée ci-dessus.
Décide le versement d'une subvention d'équilibre pour l'ALSH et le périscolaire 2017 de 43850.00€ à l'Association Ségala Limargue.

3. Adressage : achat plaques et poteaux, tarière

Le Maire,
Indique au Conseil Municipal que trois entreprises de fournitures de plaques ont été consultées, seules deux ont répondu, le montant des achats de poteaux et plaques est d'environ 14 500.00€,

Les travaux seront réalisés par les services techniques de la Commune, pour cela il est proposé d'acheter une tarière plutôt que de la louer :674.10 € TTC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide d'acheter une tarière au prix de 674.10€ TTC,
Charge le Maire de signer le marché de poteaux et plaques émaillées avec l'entreprise la mieux disante,
Autorise la Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

4. Décision modificative n°1 pour provision créances irrécouvrables assainissement

Le Maire demande au conseil de procéder à des virements de crédits pour provisionner des créances qui ne peuvent être recouvrées, leur abandon sera examiné sur 2019

<u>Investissement</u>		
Dépenses		
Op°17 21532	Construction du réseau Réseau d'assainissement	-4359.41€
Recettes		
Op°001 Art. 021	Op° Financières Virement du fonctionnement	-4359.41€
Total		0.00€
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses		
Art 023	Virement à l'investissement	-4359.41€
Art. 6815	Dotation aux provisions pour risques et charges	+4359.41€
Total		0.00€

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Vote la décision modificative proposée ci-dessus,
Charge le Maire de toutes les démarches afférentes à cette affaire

5. Décision modificative n°1 pour provision créances irrécouvrables eau

Le Maire demande au conseil de procéder à des virements de crédits pour provisionner des créances qui ne peuvent être recouvrées, leur abandon sera examiné sur 2019

<u>Investissement</u>		
Dépenses		
Op°17 Art 21561	Installations techniques Service de distribution d'eau	-3783.95€
Recettes		
Op°001 Art. 021	Op° Financières Virement du fonctionnement	-3783.95€
Total		0.00€
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses		
Art 023	Virement à l'investissement	-3783.95€
Art. 6815	Dotation aux provisions pour risques et charges	+3783.95€
Total		0.00€

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Vote la décision modificative proposée ci-dessus,
Charge le Maire de toutes les démarches afférentes à cette affaire,

6. Décision modificative n° 5 pour provision créances irrécouvrables **Commune**

Le Maire demande au conseil de procéder à des virements de crédits pour provisionner des créances qui ne peuvent être recouvrées, leur abandon sera examiné sur 2019

<u>Investissement</u>		
Dépenses		
Op°257 Art 21318	Travaux bâtiments communaux Autres bâtiments publics	-722.06€
Recettes		
Op°001 Art. 021	Op° Financières Virement du fonctionnement	-722.06€
Total		0.00€
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses		
Art 023	Virement à l'investissement	-722.06€
Art. 6815	Dotation aux provisions pour risques et charges	+722.06€
Total		0.00€

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Vote la décision modificative proposée ci-dessus,
Charge le Maire de toutes les démarches afférentes à cette affaire

- **Questions diverses**

Suite à la démission de M Robert Erales à compter du 31/12/18 de sa délégation de fonction au cadre de vie, à la communication, et à son rôle de représentant de la Commune au sein du FOC et de la MAS, il a été décidé :

- 1- M le Maire représentera la Commune au FOC et à la MAS
- 2- Le bureau traitera les questions de cadre de vie et communication.